REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du **21 SEPTEMBRE 2023 –** 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° DCM 2023 282

OBJET:

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA CROIX
ROUGE FRANCAISE EN
SOUTIEN AUX OPERATIONS
HUMANITAIRES AU MAROC
SUITE AU SEISME DU
8 SEPTEMBRE 2023 ET EN
LIBYE SUITE AUX
INONDATIONS MEURTRIERES
DU 10 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de **33** sur lesquels il y avait **28** membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints*; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, adjoint, Pascaline PATIN, conseillère municipale déléguée, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, conseillers municipaux.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Pascaline PATIN	Chantal LACOUR
Michel CELLIER	Pierre BARNET
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Gaëtan REDEUILH	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20230921-DCM 2023 282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023 Affichage : 22/09/2023

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN SOUTIEN AUX OPERATIONS HUMANITAIRES AU MAROC SUITE AU SEISME DU 8 SEPTEMBRE 2023 ET EN LIBYE SUITE AUX INONDATIONS MEURTRIERES DU 10 SEPTEMBRE 2023

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire, en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Le 8 septembre 2023, un séisme d'une magnitude de 7, a frappé le Maroc. Il s'est produit au sud de Marrakech, dans l'Atlas, à 23h11 heure locale (0h11 en France). L'épicentre est situé dans la province d'Al-Haouz, au centre du pays.

Les destructions sont considérables, car de nombreux villages ont été détruits par la secousse, notamment dans les montagnes. Le dernier bilan fait état de 2 862 morts et plus de 2 500 blessés.

Après les opérations de sauvetage pour rechercher des survivants dans les premiers jours, et alors que l'accès à certains villages est particulièrement difficile, les besoins humanitaires sont considérables pour mettre à l'abri et assurer la sécurité alimentaire et sanitaire des populations.

Par ailleurs, le 10 septembre 2023, la tempête Daniel a provoqué d'importantes inondations qui ont dévasté la ville de Derna au Nord Est de la Libye. Des quartiers entiers de Derna ont disparu, et leurs habitants ont été emportés par les eaux après l'effondrement de deux barrages vieillissants, rendant la situation catastrophique et incontrôlable. Le dernier bilan encore provisoire fait état de plus de 5 300 morts et plus de 10 000 personnes sont portées disparues.

Afin d'exprimer la solidarité des Riorgeois, dont certains ont des racines familiales dans ces régions, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Croix-Rouge Française ;
- 2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance, Cédric SCHÜNEMANN Le Maire, Jean-Luc CHERVIN